

Un autre argument en faveur de la divulgation de renseignements est qu'on est trop souvent porté à faire des erreurs et je dis cela comme le ferait mon chef, en toute amabilité, ne songeant qu'au ministre et aux difficultés auxquelles il doit faire face dans l'exécution de ses fonctions. S'il n'était pas obligé de tenir la Chambre au courant des initiatives de son ministère, même ce ministre énergique pourrait devenir négligent ou d'autres personnes de son entourage pourraient le devenir. Nous pourrions lui épargner beaucoup d'ennuis en repérant les erreurs au lieu de les perpétuer jusqu'à la fin de l'année alors que le bilan nous est présenté et qu'il nous place devant l'évidence en même temps que devant les frais. L'expérience nous a appris que la divulgation des faits ne comportait que des avantages et que chacun a tiré profit de l'accès aux renseignements. C'est un programme à long terme qui rend la divulgation même encore plus importante. En outre, la divulgation demeure l'une des meilleures méthodes pour s'assurer que les ministères du gouvernement n'outrepassent pas leur compétence.

• (8.30 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) désire parler.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Juste quelques mots, monsieur l'Orateur. Il y a en réalité deux points dans l'amendement . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) a la parole.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, mais même si je ne veux pas insister je voudrais au moins signaler au ministre où il s'est trompé. Je voudrais vous souligner que le ministre a déjà participé au débat. La présidence n'a pas accordé la parole au ministre, mais il reste qu'il a formulé ses remarques pour ensuite remettre la parole au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), confirmant ainsi le fait qu'il avait déjà participé au débat. Je n'ai pas l'intention d'insister, mais cela prouve simplement que le ministre s'est fourvoyé dans plus d'un domaine.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le ministre a-t-il quelque chose à dire sur le rappel au Règlement?

L'hon. M. Pepin: Oui, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander aux députés s'ils consentiraient à l'unanimité à ce que je participe au débat pour la deuxième fois.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): C'est peut-être la meilleure façon d'élucider la question. La présidence avait l'impression que le ministre s'était levé pour poser une longue question. Toutefois, le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) a soulevé une question pertinente et je crois qu'elle pourrait être résolue en ce moment si la Chambre permettait à l'unanimité au ministre de parler une deuxième fois.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre serait-elle d'accord pour que le ministre prenne de nouveau la parole?

Des voix: Oui.

M. Broadbent: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je donnerai mon accord à la seule condition que le

ministre, contrairement à ce qu'a fait son secrétaire parlementaire, aborde directement la question de l'amendement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence ne peut admettre que le consentement des députés soit assorti de conditions. Le député est d'accord ou bien il ne l'est pas; dans ce dernier cas, le ministre ne prendra pas la parole. L'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce a la parole.

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, il me faudra de nouveau prendre le parti de César et non celui de sa femme. Je le fais car je sais combien mon ami, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), serait malheureux s'il était assis de ce côté et je voudrais lui éviter ce sort aussi longtemps que possible.

L'amendement proposé à l'article 21 en fait ressortir deux aspects. Le premier a directement trait au fait que le texte de l'article en question ne prévoit pas la rédaction d'un rapport détaillant les subventions accordées à chaque société. C'est le premier point que mon collègue soulève. Le second se rapporte à la périodicité du rapport, un seul par an.

En ce qui concerne le premier aspect, je conviens que les informations relatives à l'importance de la subvention accordée à une entreprise pour construire une usine et au niveau de l'emploi et de la production d'une usine ne seront pas divulguées. On a jugé, à tort ou à raison, qu'il s'agit d'informations confidentielles. J'ai dit à tort ou à raison, et on peut, bien sûr, en débattre, mais tel est l'usage au Canada. Mon ministère applique de la même façon un certain nombre d'autres lois telles que les lois sur l'aide à la recherche et au développement, car certaines sociétés ont soutenu que leurs concurrents, sachant l'importance de leur budget pour la recherche et le développement ainsi que le domaine où il sera affecté, pourraient leur faire concurrence et leur causer préjudice.

M. Broadbent: Une question de privilège, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) soulève la question de privilège.

M. Broadbent: Je m'en voudrais de dire que le ministre a déformé mes remarques de propos délibéré, mais j'ai pris grand soin de lui signaler qu'on n'exigeait pas de renseignements sur la recherche et le développement, par exemple. J'ai énuméré bien d'autres choses de nature à menacer la situation concurrentielle d'une société et qu'on devrait exiger afin de mieux faire remarquer que ce que je demandais ne . . .

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre je vous prie.

L'hon. M. Pepin: Cet après-midi, lorsque j'ai regardé le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui demandait qu'une disposition spéciale soit insérée dans cette loi, j'ai compris d'après son sourire qu'il s'agissait de la première parmi tant d'autres à venir. Je ne blâme personne d'agir ainsi car c'est le processus habituel et progressif de faire adopter ses propres idées à l'égard d'un bill. Je soupçonne, et si j'ai tort j'en demande pardon à genoux, que mon ami d'Oshawa-Whitby reviendra plus tard sur l'idée, et il exposera bien sa thèse, qu'il faut donner des rensei-